

PROJET DE FUSION ENTRE

FINANCIERE VALCAN  
société par actions simplifiée  
au capital de 100 000 euros  
Siège social : 60 Rue Pierre Martin  
72100 LE MANS  
903 011 997 RCS LE MANS

ET

FINANCIERE GROUPE VALLEE  
Société par actions simplifiée  
au capital de 507 504 euros  
Siège social : 32/34 Avenue Kléber  
75016 PARIS  
381 430 842 RCS PARIS

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous signature privée, signé en date du 24 novembre 2025 au Mans,

La société FINANCIERE VALCAN, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 60 Rue Pierre Martin 72100 LE MANS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Mans sous le numéro 903 011 997, et la société FINANCIERE GROUPE VALLEE, société par actions simplifiée au capital de 507 504 euros, dont le siège social est 32/34 Avenue Kléber 75016 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 381 430 842, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société FINANCIERE VALCAN par la société FINANCIERE GROUPE VALLEE.

La société FINANCIERE VALCAN ferait apport à la société FINANCIERE GROUPE VALLEE de la totalité de son actif, soit 6 876 169 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 3 987 739 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 2 888 429 euros. Les montants cités sont indicatifs, l'apport net sera calculé au 31 décembre 2025, date de réalisation définitive de la fusion.

La société FINANCIERE GROUPE VALLEE détenant au moins 90 % des titres conférant un droit de vote de la société FINANCIERE VALCAN, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital ni aucun échange de titres, sauf pour l'associé minoritaire de la société absorbée qui recevra des actions de la société absorbante en échange de ses actions de la société absorbée, à raison de 441 actions de catégorie B de la société FINANCIERE GROUPE VALLEE pour 7000 Actions de la société absorbée, soit une augmentation maximale du capital de la société FINANCIERE GROUPE VALLEE de 7 056 Euros.

Il résulterait de l'annulation des actions de FINANCIERE VALCAN détenues par FINANCIERE GROUPE VALLEE un boni de fusion de 2 526 943 euros. Ce montant indicatif sera ajusté au 31 décembre 2025, date de réalisation définitive de la fusion.

La fusion sera réalisée le 31 décembre 2025 à minuit sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FINANCIERE GROUPE VALLEE et de la société FINANCIERE VALCAN, ainsi que de l'absence d'opposition des créanciers à l'opération et/ou l'obtention des mainlevées des oppositions créanciers dans les trente jours de la publication du projet de traité de fusion.

La société FINANCIERE VALCAN sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion le 31 décembre 2025 à minuit.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés :

- au greffe du tribunal des activités économiques du Mans pour la société FINANCIERE VALCAN en date du 25 novembre 2025 et validé le 25 novembre 2025
- au greffe du tribunal des activités économiques de Paris pour la société FINANCIERE GROUPE VALLEE en date du 25 novembre 2025 et validé le 25 novembre 2025

Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal des activités économiques compétent.

Pour avis